

### Règlement actualisé le 12/07/2017

#### **ENGAGEMENTS**

##### ■ Art. 1.

Le challenge « Bon comportement » s'adresse aux équipes **U 16/U 18** ainsi qu'aux équipes **U 17** disputant les compétitions organisées par le District (championnat + challenge).

Les équipes qui **auront déclaré 3 forfaits dans la saison ne seront pas intégrées au classement final.**

##### ■ Art. 2.

Le classement s'établira de la façon suivante :

→ **A l'aide de la formule** :  $5n - p \times 20 + a$

- n : nombre de matches joués
- p : points négatifs
- a : note de suivi de match/50

→ **Points positifs** : 5 points seront attribués par match de championnat et de challenge joué par l'équipe.

→ **Points bonus** relevés au cours de suivi de rencontre. Chaque équipe sera vue au moins 1 fois sur un match de championnat (1ère ou 2ème phase) ou de challenge (à domicile).

Concernant la tenue des bancs de touche et du public, le respect de l'arbitre, le fair-play des joueurs, les protocoles d'avant et d'après match, l'accueil de l'équipe visiteuse, de l'arbitre ou des officiels : (de 0 à 50 points à domicile).

→ **Points négatifs** :

- **Avertissements** : pour chaque carton blanc ou carton jaune – moins 3 points
- **Expulsions** (carton rouge) : moins 6 points par match de suspension
- **Suspension à temps** :
  - 1 à 5 mois : moins 30 points par mois de suspension
  - 6 à 11 mois : moins 40 points par mois de suspension
  - 1 an et plus : moins 500 points par année de suspension
- **Responsabilité dans l'arrêt d'une rencontre** : moins 10 points

## CHALLENGE BON COMPORTEMENT U16/U18 REGLEMENT SAISON 2017/2018

PAGE 2/2

- **Dirigeants :**
  - Rappel à l'ordre club : moins 1 point
  - Rappel aux devoirs de sa charge : moins 2 points
  - Match de suspension : moins 8 points par match
  - Suspension à temps : moins 30 à 500 points suivant la durée
- **Match perdu par pénalité :** moins 10 points
- **Forfait d'équipe**
  - 1er forfait : moins 5 points
  - 2ème forfait : moins 10 points
  - 3ème forfait **ou** forfait général : Equipe pas classée

### ■ Art. 3.

A l'issue du championnat et de la finale du challenge, un classement sera établi : 4 équipes seront récompensées.

### ■ Art. 4.

Ce challenge est doté de 4 lots (bons d'achat de matériel sportif)

Les équipes récompensées seront celles qui totaliseront le total le plus élevé.

Si des équipes sont ex-aequo, elles seront départagées de la manière suivante :

- Avantage aux équipes ayant eu le moins de sanctions
- et aussi à l'équipe qui aura eu le meilleur comportement à l'extérieur (lors du suivi de match).

### ■ Art. 5.

Une remise de récompenses sera organisée par le groupe de travail sur l'attitude comportementale, lors d'une réunion de synergie avec les clubs participants à cette action.

Chaque club récompensé doit avoir, lors de cette manifestation, une représentativité suffisante :

- Le Président du club
- L'Educateur de l'équipe + 1 Dirigeant
- 2 à 3 joueurs de l'équipe dont le Capitaine

Dans le cas d'un club absent, le groupe de travail gardera l'intégralité de la dotation.

### ■ Art. 6.

**Pour la saison 2017/2018, les référents de ce challenge pour le groupe de travail seront : Philippe FAURE tél 06 13 42 92 93 et Catherine PORTEJOIE tél 06 85 48 36 99.**

### ■ Art. 7.

Dans le cas de différentes applications, le groupe de travail se réserve le droit de statuer sur tout litige sans recours de la part des clubs.